

Assainissement

Thèmes	Constats	Causes/ Conséquences	Réponse apportée ou envisagée
Pressions urbaines			
Eaux pluviales et d'assainissement rural	<p>Les eaux pluviales ne sont pas traitées sur les communes du bassin.</p> <p>Dans les zones urbaines, les réseaux d'assainissement pluviaux (essentiellement de type séparatif) rejettent directement dans la rivière.</p> <p>La forte imperméabilisation des sols entraîne la production de volumes d'eaux importants et le rejets de fortes concentrations instantanées en matières dissoutes (MES, DCO, DBO, métaux).</p> <p>◆ Ces produits peuvent alors consommer une quantité importante d'oxygène pour se dégrader au dépend des espèces biologiques aérobie (poissons). Cependant, sur le bassin versant, les quantités d'oxygène dissous restent suffisantes pour éviter les phases critiques d'anoxie sur les cours d'eau.</p> <p>Sur les plateaux, les eaux souillées issues du lessivage des surfaces imperméabilisées (routes, parking, toitures, assainissement des petites collectivités...) et les eaux de drainage agricole sont rejetées dans les fossés.</p>	<p><u>Conséquences :</u></p> <p>◆ Les principales agglomérations (L'Aigle, Bernay, Beaumont, Serquigny, Pont-Audemer-St Germain) sont concernées par l'arrivée brutale de ces eaux pluviales dans le milieu. Mais les volumes en jeux et l'impact de ces effluents n'ont pas fait l'objet d'évaluation sur le bassin versant.</p> <p>Pour les communes situées sur les plateaux, ces rejets peuvent contribuer à la pollution diffuse des eaux souterraines, en particulier dans le cas où la présence de bêtes à proximité de ces rejets est avérée.</p>	<p>- Généraliser la gestion des eaux pluviales à la parcelle. (débit de fuite).</p> <p>- Réalisation de bassins tampon permettant de retarder et filtrer partiellement la pollution.</p> <p>- Estimer et contrôler l'évolution des superficies imperméabilisées dans les principales agglomérations et mettre en place un plan de gestion communal de gestion des eaux pluviales sur ces sites.</p> <p>- Collecter et traiter les eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel. Préconiser et favoriser la mise en oeuvre de techniques alternatives au "tout béton" sur les parkings de supermarché ou d'industriels (parking enherbé, alvéolé,...).</p> <p>- Promouvoir et renforcer la détection et le traitement de ces "micro-rejets".</p>
Entretien des espaces publics	<p>◆ Utilisation de produits phytosanitaires et de sels pour les espaces verts, routes et voies ferrées. Au niveau français, on estime que 20 % de la consommation de phytosanitaires est destinée à ces usages (80 % pour l'agriculture).</p>	<p>Usages "inappropriés" de traitements herbicides et pesticides sur les bordures de routes, voiries départementales ou communales, jardins et espaces verts, avec des départs immédiats dans les eaux en cas de pluies.</p> <p>◆ Pollution diffuse des eaux superficielles</p>	<p>- Promouvoir une gestion durable des espaces verts et des voiries.</p> <p>- Communiquer vers les particuliers sur les bonnes pratiques d'entretien.</p>
Déchets	<p>De nombreux déchets sont jetés ou déposés en bordure de cours d'eau, puis emportés par celui-ci (tontes, déchets verts, bois, bouteilles verre et plastique,...).</p> <p>◆ Des opérations de nettoyage ont lieu plus ou moins ponctuellement dans quelques villes (Pont-Audemer, Bernay, ..) avec des différents partenaires (MJC, APPMA, association de canoë kayak, mairie,...).</p> <p>La décharge de Malleville sur le Bec est aujourd'hui la seule en activité sur le territoire du SAGE. Ce site est construit sur le principe de la double membrane imperméable pour limiter au maximum les risques de percolation vers la nappe. Des contrôles de la nappe sont effectués au niveau de piézomètres situés en amont et aval du site. Les risques apparaissent donc maîtrisés.</p> <p>Par contre :</p> <p>- un certain nombre de décharges, dépôts et anciens sites industriels ont été répertoriés (source BASIAS). Aujourd'hui fermés (voire réhabilités), certains sites présentent vraisemblablement encore des risques de pollutions diffuses vers la nappe (Caorches St Nicolas, St Martin du Tilleul, Villez sur le Neubourg, Pont-Audemer,...). Aucun suivi piézométrique n'est réalisé à l'aval de ces sites pour diagnostiquer et suivre une éventuelle pollution.</p> <p>- un projet de décharge existe sur la commune de Monnai avec des contraintes techniques en terme de confinement encore non précisées à ce jour.</p>	<p>◆ Pollutions organique (bois et déchets verts), physique (plastiques), chimique et visuelle.</p> <p>- Problème collectif de gestion de ces déchets flottants sur les ouvrages hydrauliques (responsabilité, faisabilité technique, mise en oeuvre).</p> <p>- Risque de sur-inondation en cas de crues.</p> <p>◆ Risque de pollution diffuse des eaux superficielles (percolation lors des crues et remontée de nappe, départ de déchets flottants).</p>	<p>- Demander des normes minimales en terme de conception pour la contention et le contrôle des lixiviats sur les décharges ?</p> <p>- Demander la pose de piézomètre et un contrôle analytique en aval des décharges ou sites pollués les plus problématiques.</p>
Eaux usées			
Rejets des stations d'épuration.....	<p>◆◆ La situation s'est très nettement améliorée au cours des dix dernières années, avec la construction ou la rénovation de plusieurs stations importantes (Bernay, L'Aigle, Beaumont, Serquigny, Le Neubourg, St Pierre de Bosguéard) ou plus petites (Berville, Harcourt, St Etienne l'Allier, Epaignes). Malgré ces efforts, les rejets dans les eaux superficielles, après traitement des effluents, se traduisent par :</p> <p>◆ un apport au milieu qui peut être estimé à près de 115 tonnes/an de matière oxydable, 60 t/an d'azote global et 17 t/an de phosphore total.</p> <p>◆ des rejets de composés organiques ou de molécules appartenant à la liste des substances dangereuses. Ces rejets issus des activités domestiques sont vraisemblables, mais aujourd'hui encore mal connus.</p>	<p><u>Conséquences :</u></p> <p>◆ Ces rejets se traduisent par des phénomènes d'eutrophisation (ponctuels ou généralisés) et d'accentuation du concrétionnement calcaire.</p> <p>◆ une expertise est en cours sous l'égide de la DRIRE pour déterminer les principaux produits concernés et l'origine des principaux rejets.</p>	

*** L'intégralité du bassin versant est classé en zone sensible.**

A ce titre, les agglomérations de plus de 10.000 Eh doivent procéder à un traitement tertiaire des eaux usées visant à éliminer de façon très performante l'azote et le phosphore. En dessous du seuil des 10.000 Eh, des objectifs de traitement plus rigoureux que la législation de base peuvent être fixés par les préfets. Sont concernées directement par cette mesure les villes de Bernay, Pont-Audemer et L'Aigle.

◆ La station de Pont-Audemer ne répond pas à ses obligations en matière de traitement du phosphore dans le cadre de cette directive.

◆ 4 communes (bourgs de Appeville Annebault, Bec Hellouin, Ajou, La Ferrière sur Risle) possèdent des réseaux ou des embryons de réseaux rejetant directement (sans traitement) dans le milieu naturel.

* 43 stations d'épuration représentant plus de 310 km de réseau rejettent après traitement leurs eaux dans le milieu aquatique :

◆ 60 % de ces stations présentent des surcharges hydrauliques permanentes et/ou météoriques (et toutes n'ont pas réalisé de diagnostic réseau),

◆ 50 % d'entre elles (représentant 36 % des capacités épuratoires) rejettent encore des eaux de qualité moyenne ou mauvaise par rapport aux exigences de leur arrêté d'exploitation.

◆ Fin 2006, il reste encore de nombreuses stations communales sur lesquelles il serait souhaitable d'envisager des travaux pour en améliorer le fonctionnement. Ce sont les suivantes :

Sur la Risle, de l'amont vers l'aval :

Aube (2000 Eh - **b**), **Rai** (200 Eh - **b**), **Rugles** (3500 Eh - **b**), **Ambenay** (**b**), **Les Lyres** (1400 Eh - **b**), **Brionne** (5000 Eh - **b**), **Le Bec-Hellouin / Pont-Authou** (**b**), **Montfort sur Risle** (1500 Eh - **b**), **St Philbert sur Risle** (150 Eh - **b**), **Corneville** (700 Eh - **b**) / **Manneville**(1500 Eh - **b**) / **Pont-Audemer** (16200 Eh - **b**) / **Toutainville** (500 Eh - **b**), **Conteville** (500 Eh - **b**).

Sur la Charentonne et la Guiel, de l'amont vers l'aval :

Montreuil l'Argillé (1200 Eh - **b**), **Broglie** (1200 Eh - **b** filière boue).

Sur les plateaux :

La Barre en Ouche (1300 Eh - **b**), **Beaumesnil** (600 Eh - **b**), **Rougemontiers** (250 Eh - **b**), **Saint Maclou / Bouleville** (1500 Eh - **b**), **Boissey le Chatel** (1100 Eh - **b** filière boue), **Lieurey** (1000 Eh - **b** filière boue), **Grand-Camp** (200 Eh - **b**), **Echauffour** (500 Eh - **b** filière boue), **Villers en Ouche** (300 Eh - **b**), **Ste Gauburge-Ste Colombe** (1500 Eh - **b**), **St Martin d'Ecublei** (500 Eh - amélioration du fonctionnement).

◆ Des interrogations demeurent quant à la nécessité de construire un nouvel outil de traitement pour la commune de Nassandres (effluents actuellement traités sur le site industriel de St Louis Sucre dont le fonctionnement ne semble pas toujours satisfaisant).

Nb : les collectivités :

- pour lesquelles aucun projet n'est avancé malgré le fonctionnement déficient de la station sont indiquées par un **b** ;

- celles où la nécessité de "faire quelque chose" a été acté mais où les projets progressent très difficilement au niveau pratique sont indiquées par un **b** ;

- celles où les projets de rénovation ou de construction d'une nouvelle station sont à l'étude et avancent de manière concrète sont indiquées par un **b** ;

- celles où ces démarches sont en cours ou prévues à cours terme sont indiquées par un **b**.

Les causes de ces rejets non conformes sont généralement multiples sur chacune des stations :

- intrusion d'eaux parasites,
- saturation de la station par rapport à ces capacités de traitement,
- production de boues insuffisantes,
- traitement insuffisant ou obsolète,....

◆ De nouveaux projets de stations sont aussi à l'étude sur de petites collectivités : Berville en Roumois, Etreville.

Les services du SATESE répertorient chaque année de nouvelles "micro" stations d'épuration créées, dans la majorité des cas, par des lotisseurs privés pour assainir des lotissements ou de petites zones d'habitats denses.

Le fonctionnement de ces équipements est le plus souvent déficient ou rencontre de grosses difficultés d'exploitation.

◆ Dans la partie amont de la Risle, les faibles débits observés sur les cours d'eau (surtout en période estivale) leur confèrent une plus grande vulnérabilité.

Sur ce tronçon, les rejets actuels des communes de Aube, Rai, Rugles, La Neuve Lyre et Ajou/La Ferrière peuvent être très pénalisants pour les milieux (en particulier pour le phosphore).

De même, tout incident ou pollution accidentelle issue de la station de L'Aigle pourra avoir des conséquences importantes.

◆ Pour les mêmes raisons (faibles débits d'étiage), des rejets anormaux sur les stations d'épuration de Montreuil l'Argillé, de Broglie ou de la Ferté Frénel peuvent avoir un impact très important sur la qualité de la Charentonne et de la Guiel amont.

◆◆ Dans les parties médiane et aval de la Risle, le potentiel de dilution des effluents est important du fait de débits plus conséquent. Mais la faible qualité des rejets de plusieurs stations contribue sensiblement à la dégradation des paramètres chimiques et biologiques sur des linéaires de cours d'eau parfois importants.

◆ Dans la partie aval de la Risle, le niveau de traitement de l'azote des communes situées autour de Pont-Audemer n'est pas satisfaisant (Corneville, Toutainville, Manneville) mais leur raccordement sur la station de Pont-Audemer (réaménagée) est à l'étude.

◆ Dans la partie médiane de la Risle, plusieurs stations présentent des fonctionnements qui ne sont pas satisfaisants (Monfort sur Risle, St Philbert, Brionne) et quelques collectivités n'ont pas de traitement (Pont-Authou, Le Bec Hellouin).

◆ De nombreux réseaux sont incomplets (Serquigny, Le Neubourg, Beaumont le Roger par exemple), collectent des quantités importantes d'eau parasites (Bernay, Brionne, Pont-Audemer, St Evroult-Notre Dame des bois,...) ou sont vieillissants. Ils mériteraient donc d'être réhabilités. Cependant, ils n'ont généralement pas été amortis par les collectivités et leur rénovation constituera un coût supplémentaire à répercuter sur les usagers.

◆ Concentration locale de pollutions d'origine "urbaine".

- Effectuer un recensement de ces sites et une état des lieux de leur fonctionnement.

- Sensibiliser élus et promoteurs sur les difficultés de fonctionnement de ces outils.

Conséquences :

	<p>Les quantités de matières fertilisantes épandues annuellement en agriculture pour être utilisées par les plantes sous forme de boues d'épuration se montaient à 1000 tonnes de matière organique, 83 tonnes d'azote total et 141 tonnes de phosphore total en 2001.</p>	<p>◆ Une utilisation inappropriée des ces produits (surdosage,...) peut contribuer au phénomène de pollution diffuse.</p>	
<p>Assainissement autonome</p>	<p>Une bonne qualité de ce mode d'assainissement est essentiel pour le bassin versant. En effet, il concerne plus de 55 % de la population.</p> <p>◆ Des schémas départementaux des matières de vidange ont été élaborés dans l'Eure et l'Orne. Ces schémas déterminent, entre autre, les quantités produites attendues par canton et les stations d'épuration dimensionnées et équipées pour traiter les effluents septiques.</p> <p>◆ Fin 2005, près de 90 % des communes s'étaient doté d'un SPANC et un plan départemental d'élimination des matières des vidanges a été adopté.</p> <p>◆ Environ 60 % des installations individuelles ne sont pas fonctionnelles et n'assurent donc pas un traitement correct.</p>	<p><u>Conséquences :</u></p> <p>◆◆ Aujourd'hui, les rejets diffus dans les couches superficielles du sol peuvent être estimés sommairement à 3500 tonnes/an de matière organique, 950 t/an d'azote total et 280 t/an de phosphore total.</p> <p>==> l'achèvement du parc d'assainissement autonome et son contrôle est donc essentiel pour la préservation de la qualité des eaux souterraines.</p>	<p>- Veiller à l'application de ces mesures. Quel suivi ?</p>
<p>Pression industrielle</p>			
<p>Rejets industriels</p>	<p>Le bassin versant de la Risle est traditionnellement riche en sites industriels liés à l'usage de l'eau (traitement des métaux, tanneries, textiles, papeteries,...).</p> <p>Les principaux sites industriels sont d'ailleurs encore en majorité localisés le long des cours d'eau.</p> <p>Par contre, contrairement à d'autre bassin versant, il n'existe pas de différenciation entre un amont agricole et un aval industriel. Sur le bassin versant de la Risle, les industries sont présentes dès l'amont.</p>		
<p>Bilan global.....</p>	<p>- 59 sites sont assujettis à une redevance pollution de l'agence de l'eau. Parmi ces sites, on compte 40 sites industriels à proprement parler, mais aussi 5 plates-formes de fabrication de béton et matériaux, 8 "casses auto et recyclage métaux", 4 hôpitaux et 2 lycées techniques.</p> <p>40 d'entre eux possèdent leur propre site de traitement ou rejettent directement dans le milieu naturel.</p> <p>◆◆◆ La situation s'est très nettement améliorée au cours des dix dernières années grâce aux efforts considérables fournis par les industriels en matière de traitement et de maîtrise de leurs rejets (traitements complémentaires des eaux usées, amélioration des process ou encore la mise en place de fabrication en "zéro" rejets,...), mais malheureusement aussi, suite à la fermeture d'importants sites industriels. Mais, en dépit de ces avancées, on constate encore que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les rejets dans les eaux superficielles, après traitement des effluents, se traduisent encore par des rejets significatifs de matière oxydable, d'azote (essentiellement nitrites), de phosphore total ou d'éléments traces métalliques. ◆ les sédiments restent contaminés dans certains secteurs par des pollutions polymétalliques historiques liées aux activités industrielles (Cuivre, Zinc et Plomb à St Sulpice sur Risle, Chrome en aval de Pont-Audemer) ou plus récentes (hydrocarbures en amont de l'Aigle). ◆ des rejets, par les activités industrielles, de composés organiques ou de molécules appartenant à la liste des substances dangereuses sont probables (au même titre que pour les rejets "domestiques"), bien que mal connus et quantifiées aujourd'hui. <p>Les quantités de matières fertilisantes, issues de l'épuration des eaux industrielles, épandues annuellement en agriculture pour être utilisées par les plantes sous forme de boues d'épuration se montent à 4000 tonnes de matière organique, 210 tonnes d'azote total et 70 tonnes de phosphore total.</p> <p>◆ Pour les industries implantées sur les plateaux, l'infiltration progressive dans le sous-sol de leurs effluents (après rejets en fossé, bassin ou lagunage) est susceptible de contaminer directement la nappe de la craie. Ces éventuelles pollutions sont "moins visibles" et détectables que lors de rejets superficiels dans un cours d'eau. Elles sont aussi plus difficiles à traiter.</p> <p>Dans ce cas figure, on peut citer les sites suivants: Fromageries du Plessis (Noards), Valois SA, Gamet Précision, Sté industrielle et commerciale de Normandie (Le Neubourg), S.N.T.N.(Neaufles Auvergnay), Caliste Marquis (Ambenay) ou encore Broglie Industrie et Aplifil (Broglie).</p>	<p>◆ Ces rejets concernent aussi bien l'amont que l'aval du bassin. Ils se traduisent par des phénomènes d'eutrophisation (ponctuels ou généralisés) et d'accentuation du concrétionnement calcaire.</p> <p>◆ Contamination durable de la chaîne biologique</p> <p>◆ une expertise est en cours sous l'égide de la DRIRE pour déterminer les principaux produits concernés et l'origine des principaux rejets.</p> <p>◆ Une utilisation inappropriée des ces produits (dépôts en bordure de cours d'eau, ruissellement en période de fortes précipitations ou excès d'apport) peuvent conduire à des rejets dans les eaux superficielles et/ou souterraines.</p> <p>◆ Une vigilance accrue doit donc être de rigueur sur ces sites.</p>	

◆ Dans les parties amont de la Risle, de la Charentonne ou encore de la Guiel, les faibles débits observés (surtout en période estivale) confèrent une plus grande vulnérabilité au cours d'eau. Sur ces tronçons, les rejets des sites industriels peuvent être très pénalisants pour les milieux en cas de survenue de dysfonctionnements.

◆ Une vigilance accrue doit donc être de rigueur sur ces sites industriels en période d'étiage.

	<p>Pour plusieurs sites industriels, il peut être encore envisageable d'un point de vue purement technique de supprimer (ou réduire significativement) les rejets actuels et les risques de pollutions accidentelles par des travaux ou des modifications de process.</p> <p>◆ Un grand nombre d'entre eux ont d'ailleurs achevé, engagé des travaux ou mené des réflexions approfondies dans ce sens. On peut ainsi citer : les Ets Frénehard et Michaux avec l'installation d'un process "zéro rejets" sur le site de St Symphorien; - Wagon Automotiv à Ste Gauburge Ste Colombe (avec installation d'un process "zéro rejets liquides"), - AEROCHIM (Bernay) avec le traitement des effluents sur un site situé hors du bassin versant et l'achèvement des bassins de confinement des pollutions accidentelles et des eaux d'extinction d'incendie, CEZUS (Rugles) avec la mise en place d'un process permettant le recyclage plus poussé des intrants et la réduction des rejets de nitrates dans la Risle de plus de 600 kg par jour,</p> <p>- TSN (Bernay) avec des travaux de confinement des pollutions accidentelles et des eaux d'extinction d'incendie, - TRAMICO et ARKEMA avec la programmation du raccordement de leurs eaux vannes et de restauration collective sur les stations urbaines de Brionne et Serquigny.</p> <p>◆ Les industriels raccordés à des stations urbaines doivent passer des conventions de rejets. Le bilan de ces conventions (nombre, % des industries raccordées) n'a pas été réalisé. Le bilan de l'évolution quantitative et qualitative de ces rejets n'a pas été réalisé sur le bassin versant.</p> <p>◆ Les rejets de l'artisanat sont peu ou pas connus et suivis (stations services, stations de lavage automobile, entreprises de transports, entreprises de BTP, restauration, pressing, ...).</p>	<p>◆ Pour certains autres industriels, l'initiation ou la poursuite d'études seraient utiles, dans la mesure du possible, pour mieux maîtriser ou réduire leurs rejets et diminuer leur vulnérabilité aux risques d'inondation ou d'accidents industriels. Parmi celles-ci, on peut citer (de manière non exclusive) :</p> <p>- les industries de traitement de surfaces telles que (TSN à Bernay, Caliste Marquis à Ambenay, Broglie Serrures ou Aplifil à Broglie), - les industries alimentaires (Fromageries du Plessis à Noards, Société Industrielle et commerciale de Normandie ou Saveurs de France au Neubourg, SNCV à Toutainville, Ralstom Purina à St Philbert,...); - les papeteries (Ahlstrom à Pont-Audemer) ou encore les entreprises de chimie (Derivery à Pont-Aouthou, Ercelab Vermed ou Arkema à Serquigny,...)</p> <p>◆ La méconnaissance de la qualité et de la périodicité (volumes, concentrations) des rejets par l'exploitant de la station peut expliquer ou conduire à des difficultés d'exploitation de la station. Difficulté à faire la part des responsabilités en cas de dysfonctionnement...</p> <p>◆ Des expertises et recensements sont en cours au niveau de l'Agence de l'eau et des C.C.I.</p>	<p>Bilan et achèvement des conventionnements.</p> <p>Diagnostic ciblé en collaboration avec les CCI ? Campagnes de communication ? Contrôle et suivi par service ANC des communautés de communes ?</p>
Pollutions accidentelles.....	<p>◆◆ Un certain nombre de pollutions accidentelles ponctuelles plus ou moins importantes ont été à déplorer sur le bassin versant ces dernières années (Aerochim, Arkema, Tramico,...).</p>	<p>◆ Dégradation des paramètres chimiques et biologiques durable (exemple sur le site de Menneval suite à des pollutions accidentelles en provenance du site "Aerochim").</p>	<p>Réalisation systématique de diagnostic de vulnérabilité et mise en place de mesures de prévention et/ou à prendre en cas d'urgence.</p>
Piscicultures		Conséquences :	
	<p>Une quinzaine de piscicultures sont présentes sur le bassin versant pour une production d'environ 165 tonnes. Activité en perte de vitesse, avec des difficultés économiques.</p> <p>◆ Cependant, aucun recensement global des productions, ni d'état des lieux des rejets n'a été réalisé récemment.</p> <p>◆ Une majorité de piscicultures n'ont pas (ou plus) d'autorisation d'exploiter en règle</p>	<p>◆ Connaissance insuffisante des rejets. Données à confirmer. ◆ Cependant, impact sur la qualité des eaux vraisemblablement important localement (pour DCO, MES et azote), sachant que les piscicultures sont généralement installées sur des zones de sources pouvant présenter des forts potentiels écologiques.</p>	<p>- Mettre à jour les données sur les piscicultures. - Evaluer l'impact sur les cours d'eau. - Mettre à jour les autorisations d'exploitation.</p>
Pressions agricoles		Conséquences :	
Cultures	<p>◆◆◆ Le caractère karstique de la craie et la présence d'innombrables points d'infiltrations fragilise la ressource en eau souterraine et donne une importance particulière aux pollutions diffuses.</p>		
Drainage	<p>La SAU est restée stable au cours des 20 dernières années.</p> <p>◆ Par contre, on observe un bouleversement profond des pratiques agricoles : la disparition des prairies au profit des terres labourables plus sensibles aux ruissellements. La part des prairies passe de 54 % en 1979 à 34 % en 2000, essentiellement au profit des cultures de blé tendre et de colza.</p> <p>Ces changements ont touché plus particulièrement l'ouest et le sud du bassin versant (pays d'Ouche et Vièvre Lieuvin) jusqu'alors spécialisé en polyculture élevage; la mise en culture des plateaux du Neubourg et du Roumois étant, elle, beaucoup plus ancienne.</p>	<p>◆ Apports accrus de MES et de turbidité vers les fossés, vallées sèches et points d'engouffrements préférentiels (bétairie, marnière, boit-tout,...).</p> <p>◆ Consommation accrue d'engrais et de phytosanitaires, même si les quantités utilisées rapportées à l'hectare ont tendance à diminuer.</p>	<p>- Favoriser la mise en place de contrats d'agriculture durable. - Favoriser l'implantation de haies, de bandes enherbées en bordure de fossés, cours d'eau ou vallée sèche. - Favoriser l'implantation et l'activité d'exploitation se lançant dans l'agriculture biologique. - Soutenir les programmes de recherches et travaux allant dans le sens d'une diminution des intrants, - Favoriser la divulgation des informations techniques allant dans ce sens.</p>
Elevage	<p>Ces nouvelles pratiques ont pu être mises en place grâce à la généralisation des drainages (17 % de la superficie du bassin versant est drainée) et aux remembrements généralement concomitants.</p> <p>◆ Les secteurs les plus drainés sont ainsi les terres humides et au ressuyage lent, du Pays d'Ouche (environ 80 % des terres y sont aujourd'hui drainées) et du Vièvre Lieuvin.</p> <p>◆ De très nombreux réseaux de drainage aboutissent directement dans des bétairies et zones d'engouffrement rapides.</p>	<p>◆ Concentration et accélération des flux d'eau et d'éléments solubles (engrais, phytosanitaire) vers les fossés et points d'engouffrements préférentiels (bétairie, marnière, boit-tout,...).</p> <p>◆ Réduction du rôle filtrant des sols et des zones enherbées. ◆ Diminution de la recharge de la nappe .</p>	<p>- Répertoire les principales bétairies servant d'exutoire aux eaux de drainage ou d'assainissement rural. - Hiérarchisation des bétairies pour les différents BAC en fonction de leur niveau d'activité et du risque qu'elles représentent pour le captage. - Gérer au mieux les ruissellements sur ces secteurs.</p>
	<p>Les activités d'élevage (bovins, porcins, volailles) régressent très nettement sur le bassin versant au cours des 20 dernières années. L'élevage bovin qui prédomine très nettement a ainsi perdu 30 % de ces effectifs (surtout laitiers). Par contre, l'activité se concentre dans un nombre d'exploitations et des zones beaucoup plus restreintes (75 élevages sont ainsi classés au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).</p>	<p>◆ Diminution des surfaces herbagères en prairies. ◆ Concentration des déjections animales (lisiers, fumiers) dans un nombre restreint d'installations. Risque accru de pollutions localisées et de sur-pâturage. ◆ Implantation de surfaces en cultures fourragères plus intensives que les prairies (maïs).</p>	<p>Poursuivre les travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage.</p>

Pression azotée	<p>Le tonnage annuel d'azote épandu s'élevait à 26500 tonnes en 2000 pour le bassin versant; plus des 2/3 sous forme d'engrais chimique pour les cultures.</p> <p>L'ensemble des apports azotés équivaut donc à près de 145 kg par hectare de surface agricole utile. Ces doses restent éloignées des valeurs atteintes sur des bassins versants où les élevages "hors sol" sont fortement implanté.</p> <p>◆ Le bilan azoté est cependant excédentaire de 2500 tonnes pour l'ensemble du bassin versant, ◆ essentiellement sur les secteurs où les cultures prédominent (est de la Risle, plateau du Roumois et du Neubourg).</p>	<p>◆◆ Risque d'augmentation des teneurs en nitrates des eaux souterraines (dommageable pour l'AEP).</p>	<p>La mise en place d'un programme de culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN) va dans le sens d'un réduction des reliquats d'azote (mais aussi ponctuellement des ruissellements).</p> <p>Les surfaces cultivées sur le bassin de la Risle sont en augmentation. En 2005, les superficies concernées par les CIPAN sur le bassin de la Risle représentent aujourd'hui environ 18 % des surfaces potentiellement laissées nues en périodes hivernales.</p>
Autres données transversales			
Phytosanitaires et molécules de la liste des substances dangereuses ou dangereuses prioritaires de la DCE	<p>Depuis 2003, quatre sites en rivière (Ferrière St Hilaire, Fontaine la Soret, Manneville et Pont-Audemer) font l'objet d'analyses régulière (6 à 12 fois par an).</p> <p>◆ Aucun site n'est exempté de molécules et résidus de produits phytosanitaires.</p> <p>◆ De nombreuses molécules de la liste des substances prioritaires sont détectées régulièrement (au moins dans 10 % des analyses). La liste des molécules incriminées grandit d'amont vers l'aval et le nombre de molécules rencontrées peut alors atteindre 37 en 3 ans sur le site de Manneville (2003-2005).</p> <p>Les molécules les plus souvent détectées sont des composés d'herbicides, insecticides (dont certains interdits depuis plus de 20 ans - heptachlore), mais aussi des produits ou sous-produit à usages industriels (industrie plastique, peintures industriels, isolants et fluides industriels)</p>	<p><u>Causes:</u></p> <p>Très faible et très lente dégradation de plusieurs de ces molécules qui ont donc une grande rémanence dans le temps. -</p> <p>Utilisation de quantités importantes de produits phytosanitaires (4,4 kg/ha de SAU en moyenne en France --> 836 tonnes pour le bassin de la Risle) -</p> <p>Surdosage ou application dans de mauvaises conditions techniques (bord de fossés, conditions climatiques inadaptées,...) -</p> <p>Rejets de sous-produits de fabrication dans les process industriels (plasturgie, chimie,...) -</p> <p><u>Conséquences :</u></p> <p>Toxicité immédiate (rare), bio-accumulation dans les sédiments et la chaîne alimentaire. -</p>	
Gestion des pollutions accidentelles			
Qui avertir en cas de détection de pollutions	<p>Les deux contacts institutionnels sont le SDIS et Gendarmerie.</p> <p>Procédure mal connue du grand public ?</p> <p>Un certain nombre de pollutions accidentelles ont été à déplorer sur le bassin versant ces dernières années. Plusieurs de ces accidents n'ont fait l'objet d'aucune communication (aussi bien lors des accidents qu'au moment où des mesures techniques ont été effectivement prises au sein des entreprises pour pallier à l'avenir à ces incidents).</p>	<p>Des pollutions (ex : AEROCHIM) peuvent perdurer plusieurs heures alors qu'elles ont été détectée.</p> <p>Déficit de confiance du public vis à vis de l'application "impartiale" des législations en vigueur.</p>	<p>Communiquer autour de cette procédure auprès du grand public. Geste citoyen pour limiter les délais d'intervention.</p>

|